



Séance du 15 janvier 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 07
Absents : 03
dont représentés : 00
Votes pour : 07
Votes contre : 00
Abstentions : 00
Suffrages exprimés : 07

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHPAUX, C. CODDET, E. PARROT

Membres absents excusés : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU, A. FESSLER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation

08/01/2024

Date de publication

17/01/2024

Décision du bureau n°2024-001

Objet : Attribution de subvention exceptionnelle – Fort Dorsner

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°095-2019 du 27 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention en faveur des associations,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- l'intérêt de la communauté de communes dans la protection et la mise en valeur du patrimoine historique local et son implication dans le réseau Ceinture Fortifiée Forts Séré de Rivières,
- le courrier reçu le 5 janvier 2024 de l'Association du Fort Dorsner sollicitant le soutien exceptionnel de la Communauté de communes des Vosges du sud à hauteur de 2 000 € portant sur la réalisation de travaux sur la structure architecturale du Fort Dorsner à Giromagny,

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Fort Dorsner.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'Association Fort Dorsner pour ses travaux exceptionnels.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Étueffont, le 16 janvier 2024

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT